

COMMUNE DE MARIN

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 JUILLET 2017

Rappel de l'ordre du jour :

- Vote de subventions aux associations
- Fixation d'un tarif horaire de travail avec la mini pelle
- Personnel communal :
 - Création d'un poste à temps partiel suite à une réorganisation des services scolaires
 - Modifications de poste pour avancements de grade
- Questions diverses

Nombre de conseillers en exercice : 18
Présents : 10
Pouvoirs : 5

Date de convocation : 3 juillet 2017

Présents : Mmes et MM. Pascal CHESSEL, Caroline SAITER, Carmen VIÑUELAS, Olivier FOLLIET, Jérôme MOULLET, Françoise GOBLED, Sébastien OHL, Caroline DELALEX, Audrey BERNADON, Julien CURDY.

Excusés : M. Jean-Christian ADAMCZEWSKI, donne pouvoir à M. Olivier FOLLIET
M. Paolo GAETANI, donne pouvoir à Mme Carmen VIÑUELAS
M. Stéphane DUCRET, donne pouvoir à Mme Caroline DELALEX,
M. Christophe CHEREAU, donne pouvoir à Mme Caroline SAITER
Mme Stéphanie CHARPIN, donne pouvoir à M. Pascal CHESSEL
M. Maurice BLANC,

Absentes : Mmes Fabienne PARIAT, Claudine BERTIN,

Le conseil a choisi pour secrétaire : Mme Caroline SAITER

La séance du conseil municipal est ouverte à 20h00 par M. Pascal CHESSEL, Maire.
Le Compte rendu de la dernière séance du 13 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

[Vote de subventions aux associations](#)

Exposé de Mme Caroline SAITER :

Vu les dossiers de demande de subvention présentés par les associations de la Commune ;

- AS Marin Football demande une augmentation de sa subvention à 3.000 € en raison d'une augmentation du nombre d'adhérents. Il est remarqué que les recettes provenant des cotisations n'augmentent alors qu'il y a plus d'adhérents et que le montant des cotisations est relativement peu élevé. En outre, l'association a la possibilité d'organiser des actions pour dégager des recettes. A l'unanimité, la subvention est maintenue à 2.500 €
- ACCA Association Communale de Chasse, subvention reconduite à 200 €
- Comité cantonal des Jeunes agriculteurs du Plateau de Gavot, subvention demandée de 250 € pour permettre l'attribution d'un lot identique à tous les participants au concours inter-race qui aura lieu à Thollon. Le conseil vote à la majorité un montant de 200 € (2 voix « contre »). Habituellement la Commune verse une participation plus élevée quand le concours a lieu sur la Commune, ce qui sera le cas dans deux ans.

Fixation d'un tarif horaire de travail avec la mini pelle

Exposé de M. Jérôme MOULLET

Les services techniques sont appelés à réaliser des travaux pour le compte de particuliers, notamment pour le raccordement au réseau d'eau potable, en utilisant parfois la mini-pelle. Ces prestations sont facturées aux usagers, il y a donc lieu de fixer un tarif d'intervention avec ce type de matériel.

Le Conseil Municipal fixe le tarif de travail avec la mini-pelle à 65 € l'heure et 500 € la journée de 8 heures

Personnel communal :

Exposé de M. Pascal CHESSEL :

➤ Création et modification de postes suite à une réorganisation des services scolaires

Considérant qu'il est nécessaire d'adapter les postes des services scolaires aux besoins de la rentrée 2017, en tenant compte d'une évolution possible quant à un éventuel retour au rythme scolaire de 4 jours par semaine, il est proposé :

- de créer un poste pour surcroît occasionnel de travail pour une durée de 10,5 mois du 1^{ER} septembre 2017 au 15 juillet 2018 (Article 3 – 1° et 2° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984). Ce poste est créé pour un temps de travail hebdomadaire de 22 h sur le grade d'adjoint technique, affecté au restaurant scolaire et ménage du groupe scolaire. La rémunération est fixée par référence au 1^{er} échelon de l'échelle C1, IB 347 IM 325.
- De modifier à compter du 1^{er} septembre 2017 le temps de travail des postes :
 - Adjoint technique, temps de travail actuel 28h affecté au restaurant scolaire, entretien de la maison des associations, animation des rythmes scolaires : temps de travail passé à 30h. Ce poste sera affecté à l'école maternelle ;
 - ATSEM 1^{ère} classe, temps de travail actuel de 28 h, passé à 30h

Avis favorable du conseil municipal à la majorité (1 abstention).

➤ Modifications de poste pour avancements de grade

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au conseil municipal la modification des emplois suivants :

Grade	Temps de travail	Fonctions
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	11	Gestion de la bibliothèque
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	30	Entretien de l'école maternelle
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	35	Secrétariat, état-civil, service de l'eau et accueil

Avis favorable du conseil municipal à la majorité (1 absence).

Questions diverses :

- L'association « La voix du calme » remercie la Commune de Marin pour la mise à disposition d'une salle depuis de nombreuses années. Suite à une réorganisation de leurs activités, elle ne l'utilisera plus désormais.
- Mme Stéphanie Charpin a fait part des activités de l'association « la pâtes à lever » en vue de la construction du four à pain. Elle compte 15 adhérents. L'assemblée générale s'est tenue le 29 mars. Trois matinées ont été consacrées à la taille de pierres et mises sur palettes. La porte du futur four a été nettoyée. Il manque encore des pierres. Il leur est demandé de se mettre directement en relation avec M. Maurice Blanc.
- La RD32 sera fermée à hauteur de l'hôtel Formule 1 du 17/07 au 11/08 pour la réalisation de travaux : suppression du terreplein central et aménagement en double file.
- M. le Maire est intervenu dimanche auprès de quelques jeunes à proximité des bâtiments communaux pour leur dire de nettoyer les bouteilles de verre et plastique qui avaient été jetées sur le parking public sous l'école, ceci a été fait.
- Le projet d'achat de « Toutounet » a été reporté en raison d'un coût très élevé. Il est suggéré de chercher un équivalent distributeurs de petits sacs poubelles.

- L'association de la Cagnotte a établi le projet de construction d'un petit bâtiment pour le stockage de jeux dans la cour de l'école, validé par le Maire. Les travaux seront confiés à un maçon sous surveillance de la Commune.
- Aménagement des rythmes scolaires : il n'a pas été possible de revenir à la semaine de 4 jours à la rentrée 2017, les engagements étant pris avec l'association Familles Rurales qui gère les activités et le recrutement des animateurs. Le délai était trop court et la décision aurait été prise sans concertation. Un sondage sera fait auprès des parents après la rentrée des classes en vue d'une décision pour la rentrée de 2018.
- M. Jérôme Moullet informe le conseil des travaux en cours :
 - . Eaux pluviales chemin des Etrepies et bois Légers terminés ; une somme en moins-value sur les travaux a été reporté sur le revêtement du chemin de la Millière.
 - . Un accident s'est produit à Moruel, devis en cours pour réparation de la borne incendie cassée.
- Mme Caroline Saiter informe le conseil des résultats du concours photo « Marin vu par mes yeux d'enfants », 17 photos présentées, la gagnante est Mlle Marine OHL. La photo sera en première page du bulletin municipal 2017.
- M. Olivier Folliet programme une réunion commission d'urbanisme la semaine prochaine.
- Stationnement à Marinel : même si le nouveau parking a amélioré les choses, quelques récalcitrants sont toujours mal garés. Le programme immobilier de 11 logements n'a pas démarré, le taux de vente de 50 % n'a pas encore été atteint. Un point sera fait en fin d'année pour décision des aménagements de voirie.
- La dernière cabine téléphonique a été retirée. Suggestion pour lieu de dépôt de livres comme cela se fait dans d'autres communes : avis réservé car ce serait à surveiller.
- Projet de commerce à Rouchaux : des contacts sont en cours avec Vival et avec un jeune boucher qui ferait également dépôt de pain. La vente des appartements a commencé, bon nombre d'habitants de Marin sont intéressés.
- Il est signalé que certains panneaux de passages piétons sont cachés par la végétation, il serait nécessaire que les riverains taillent leur haie. (L'arrêté municipal impose une taille à 1 m pour cause de visibilité)
- Mme Carmen Viñuelas informe le conseil des activités du CCAS :
 - . 18 personnes âgées ont été recensées dans le cadre du plan canicule. Elles ont toutes été contactées et toutes sont bien entourées par leur famille, voisins ou amis. Un monsieur âgé a été placé en maison de retraite suite au décès de son épouse.
 - . du linge été récupéré pour une aide
 - . l'assistante sociale a fait une demande d'aide pour un déménagement : il lui a été conseillé de contacter Emaus ou le Secours populaire, cela n'étant pas possible par le personnel communal ;
 - . En mai 2018 sera organisée la fête de la bière avec la participation d'allemands. La manifestation sera réservée aux adultes et aura lieu à guichet fermé ;
 - . En octobre 2018 sera organisé le prix du civisme en présence des sénateurs et député et hautes autorités.

La séance est levée à 21h30.